

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 JUIN 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2024-03-16 – SUBVENTIONS (7.5.1) – SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A LA MAISON DU TOURISME**

DATE DE CONVOCATION : 20 JUIN 2024

DATE DE PUBLICATION : 1er JUILLET 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry (ayant la procuration de TAILLY Jérôme), CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de PAYEUR Emmanuel), AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne (ayant la procuration de MARIN Karine), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUIS Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde (ayant la procuration de CAULE Emeline), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de CHANTREL Nancy), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2024-03-20), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	PICARD Denis, BONNIN Pierre, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, DEPAILLAT Bernard, CHENOT Tony, RIVET Lionel, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BONJEAN Myriam, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, CAULE Emeline.
<u>Avis de procuration :</u>	14 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Christine ASSFELD-LAMAZE
<u>Nombre de présents :</u>	47 Présents du début à la 2024-03-19. 48 Présents de la 2024-03-20 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	61 Votants du début à la 2024-03-19. 62 Votants de la 2024-03-20 à la fin.

La Maison du Tourisme des Terres Toulouises et la Communauté de Communes Terres Toulouises (CC2T) forment un partenariat étroit et essentiel pour le développement et la promotion touristique du territoire. La Maison du Tourisme a pour principales missions d'informer, de coordonner et promouvoir l'offre touristique auprès des habitants et des visiteurs.

Durant la crise COVID-19, les établissements touristiques avaient la possibilité de voir certaines de leurs charges exonérées en raison d'une baisse inévitable de la fréquentation. La Maison du Tourisme Terres Toulouises avait donc sollicité ces exonérations de charges, qui lui ont été accordées. Très récemment, l'URSSAF a remis en cause ces aides et réclame une somme de 35 000€ de charges non-réglées. En effet, l'organisme estime que finalement la Maison du Tourisme ne peut être éligible à cette exonération. Des échanges nourris pour justifier une baisse d'activité sont en cours entre la Maison du Tourisme et l'URSSAF et la somme à verser pourrait être ramenée à 25 000 €. Néanmoins, cette charge imprévue porte atteinte aux ambitions de la Maison du Tourisme et impose de revoir à la baisse certains postes de dépenses initialement prévus dans le budget de 2024.

Depuis son recentrage en 2021 sur le périmètre de la CC2T, la Maison du Tourisme est aujourd'hui engagée dans une nouvelle dynamique de promotion de territoire. A la veille des nombreuses animations touristiques programmées cet été, la CC2T a pour volonté de soutenir le programme d'actions mis en place, et d'être en soutien de la Maison du Tourisme pour le déploiement d'une offre touristique de qualité.

C'est pourquoi il est proposé de verser à la Maison du Tourisme de Terres Toulouises une subvention exceptionnelle de 25 000 €.

Messieurs CLAUDON, SIMONIN et COUTEAU sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle pour la Maison du Tourisme de 25 000 €**
- **prévoir les crédits au budget de référence**
- **autoriser monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX